

Date de la convocation Jeudi 28 mars 2024

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 04 avril 2024 à 18H30

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

Présents ou représentés 35

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, DURR Carine, LUTZ Christophe, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, SCHWEITZER Gérard, LENTZ Patrick, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc, GOEHRY Mireille, HANTSCH Myriam

Dont pouvoirs 02

RODRIGUEZ Nicolas (à LANG Matthieu), GUERREIRO Jérôme (à LENGENFELDER Daniel)

Absents, excusés 03

LIENHARD Bernard, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise

Secrétaire de séance PFISTER Georges, Maire de Hochfelden, 1^{er} Vice-Président

DCC 1200/04/2024

Construction d'un Groupe Scolaire intercommunal et accueil périscolaire à Hochfelden : approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD)

Le Conseil Communautaire, après avoir eu toutes les réponses attendues auprès du Maître d'œuvre et en avoir délibéré,

- **APPROUVE l'Avant-Projet Définitif (APD)** pour la construction du Groupe Scolaire intercommunal et de l'accueil périscolaire à Hochfelden pour un montant de **13 733 078,49 € HT de travaux**.
- **PREND ACTE** du calendrier prévisionnel de cette opération annonçant un achèvement des travaux au printemps 2027.
- **AUTORISE** le Président à déposer le Permis de Construire et à poursuivre l'élaboration du dossier jusqu'au résultat de l'appel d'offres des travaux avec des tranches optionnelles ou variantes.
- **APPROUVE** le **plan de financement prévisionnel provisoire** pour la construction du Groupe Scolaire intercommunal et l'accueil périscolaire à Hochfelden, comme suit :

DÉPENSES € HT :

Travaux	13 700 000 €
Frais annexes	3 300 000 €
TOTAL DÉPENSES	17 000 000 €

RECETTES € :

Subvention DETR	2 500 000 €
Subvention CAF	1 000 000 €
Subvention Région	200 000 €
Subvention CEA	600 000 €
Subvention Agence de l'Eau	100 000 €
Participation Ville de Hochfelden	7 000 000 €
Autofinancement	2 600 000 €
Emprunt	3 000 000 €
TOTAL RECETTES	17 000 000 €

- **SOLLICITE** les **aides financières** sur ce programme auprès de l'État, de la Région Grand Est, de la Collectivité Européenne d'Alsace, de la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin, de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et de tout autre organisme.

Adopté à l'unanimité

Vote des taux d'imposition 2024

Et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024 comme suit :
 - Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : **5,65 %**
 - Taxe Foncière sur les propriétés bâties : **4,32 %**
 - Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : **19,44 %**
 - Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : **23,68 %**
- **PRÉCISE** l'application de la majoration spéciale du taux de taxe d'habitation issue de l'article 151 de la Loi de Finances 2024.
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux

34 votes pour

1 abstention (Jeannot KREBS)

DCC 1202/04/2024

Gestion des Milieux Aquatiques Prévention des Inondations et lutte contre l'Érosion : fixation du produit de la Taxe GEMAPI 2024

Et après en avoir délibéré,

- **ARRÊTE** le produit de ladite taxe à **265 000 € pour l'année 2024**.
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Adopté à l'unanimité

DCC 1203/04/2024

Autorisations de programme, Crédits de paiement et Autorisations d'engagement

Et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, au titre de l'année 2024, les **Autorisations de Programme** suivantes :

OPÉRATION		Crédits de paiement					TOTAL
		2020	2021	2022	2023	2024	
Groupe scolaire intercommunal Alteckendorf 2313							
Prévision initiale	Travaux	500 000	2 000 000	4 000 000	1 750 000	150 000	8 400 000 €
Nouvelle prévision		500 000	2 000 000	4 000 000	2 360 000	327 000	9 187 000 €
Groupe scolaire intercommunal Schwindratzheim 2313							
Prévision initiale	Travaux	150 000	1 500 000	3 500 000	2 750 000	750 000	8 650 000 €
Nouvelle prévision		150 000	1 500 000	3 500 000	2 720 000	2 000 000	9 700 000 €
Groupe scolaire intercommunal Hochfelden 2313							
Prévision initiale	Travaux	60 000	0	500 000	1 450 000	6 300 000	10 000 000 €
Nouvelle prévision		60 000	0	500 000	350 000	2 590 000	16 480 000 €

Zone d'activité de Hochfelden 2128 et 238							
Prévision initiale		160 000	255 000	3 200 000	650 000	335 000	4 600 000 €
Nouvelle Prévision		220 000	255 000	1 500 000	945 000	1 080 000	4 000 000 €

Adopté à l'unanimité

DCC 1204/04/2024

Approbation du Budget Primitif Principal 2024

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **ARRÊTE**, pour 2024, le **Budget Primitif PRINCIPAL** de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn comme suit :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses :	7 887 781,62 €	Dépenses :	9 182 497,00 €
Recettes :	7 887 781,62 €	Recettes :	9 182 497,00 €

- **RAPPELLE** les subventions inscrites au budget 2024 pour les différents organismes, EPCI, Associations qui assurent des prestations de service pour le compte de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn :

• FDMJC Alsace (animation jeunesse)	27 500 €
• Brasserie Meteor (point d'accueil touristique)	20 000 €
• ALEF (périscolaires)	300 000 €
• AGF (multi-accueil et RPE)	130 000 €
• Office de tourisme « Le Beau Jardin »	110 000 €
• Initiative Nord Alsace (développement économique)	2 500 €
• Mission Locale (emploi - insertion)	14 000 €
• PETR Pays de Saverne Plaine et Plateau (SEML OKTAVE)	2 400 €

Adopté à l'unanimité

DCC 1205/04/2024

Approbation du Budget Primitif Annexe Scolaire 2024

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **ARRÊTE**, pour 2024, le **Budget Annexe Scolaire** de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn comme suit :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses :	1 743 791,00 €	Dépenses :	471 909,15 €
Recettes :	1 743 791,00 €	Recettes :	471 909,15 €

Adopté à l'unanimité

DCC 1206/04/2024

Approbation du Budget Primitif Annexe Ordures Ménagères 2024

Le Vice-Président en charge des Ordures Ménagères soumet aux Élus le **Budget Annexe des Ordures Ménagères 2024**, avec à l'appui, tous les documents propres à justifier les propositions.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et considérant les résultats du Compte Administratif 2023,

- **ARRÊTE**, pour 2024, le **Budget Annexe des Ordures Ménagères** de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 2 605 734,62 €

Recettes : 2 605 734,62 €

Section d'investissement

Dépenses : 968 834,09 €

Recettes : 968 834,09 €

Adopté à l'unanimité

DCC 1207/04/2024

**Zone d'Activités intercommunale à Mittelhausen (Wingersheim les Quatre Bans) :
vente d'un terrain à PALC SAS**

Et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE DE VENDRE** à la société **PALC SAS** (ou toute autre personne morale ou toute société de crédit-bail immobilier) la **parcelle cadastrée provisoirement section 19 parcelle n° 6/76** d'une contenance de 97,64 ares pour un montant total de **390 560 € HT**.
- **CHARGE** l'Office Notarial **SCP Albert SALAVERT-Jérôme KNAEBEL** à Brumath et l'étude **LECLERC-FABER** de Strasbourg de la rédaction de l'acte de vente.
- **AUTORISE** le Président à signer l'acte de vente correspondant.

Adopté à l'unanimité

DCC 1208/04/2024

**Zone d'Activités intercommunale à Mittelhausen (Wingersheim les Quatre Bans) :
vente d'un terrain à la SCI CO AVENIR**

Et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE DE VENDRE** à la **SCI CO AVENIR** (ou toute autre personne morale ou toute société de crédit-bail immobilier) la **parcelle cadastrée provisoirement section 19 parcelle n° 7/76** d'une contenance de 62,60 ares pour un montant total de **250 400 € HT**.
- **CHARGE** l'Office Notarial **SCP Albert SALAVERT-Jérôme KNAEBEL** à Brumath et l'étude **LECLERC-FABER** de Strasbourg de la rédaction de l'acte de vente et **AUTORISE** le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité

DCC 1209/04/2024

**Zone d'Activités intercommunale à Mittelhausen (Wingersheim les Quatre Bans) :
vente d'un terrain à SF INVEST**

Et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE DE VENDRE** à **SF Invest** dont le siège social est situé 10 rue de l'Atome à 67800 BISCHHEIM (ou toute autre personne morale ou toute société de crédit-bail immobilier que ladite société se substituerait) la **parcelle cadastrée provisoirement section 19 parcelle n° 4/76** d'une contenance de 44,78 ares pour un montant total de **246 290 € HT**.
- **CHARGE** l'Office Notarial **SCP Albert SALAVERT-Jérôme KNAEBEL** à Brumath et **Maître Anne-Sophie LALLIER-BECK**, Notaire à la Wantzenau, de l'ensemble des actes inhérents à cette opération et les requiert d'instrumenter sans attendre l'expiration des délais de recours contre la présente délibération.
- **AUTORISE** le Président à signer :
 - Tout avant-contrat, tout avenant et respectivement tout acte authentique de vente à intervenir,
 - Tout acte ou document concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Gestion des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) : convention avec l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP)

Et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention correspondant à la mission DIA jointe en annexe de la présente délibération.
- **PREND ACTE** du montant de la contribution relative à cette mission fixée par le Comité syndical de l'ATIP pour 2023 :
 - Pour l'installation du service
Forfait intercommunalité pour son compte : 300 €
Forfait intercommunalité pour les communes (tarif par commune) : 300 €
Total pour l'intercommunalité plafonné à : 4000 €
 - Pour le service courant
Facturation annuelle (*) à l'intercommunalité pour son compte : 100 €
Facturation annuelle (*) à l'intercommunalité pour les communes (tarif par commune) : 50 €
Plafonné à : 1000 €
(*) (proratisée la première année à partir du mois suivant la date d'attribution des comptes)
- **DIT QUE** la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège durant deux mois, sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Saverne, Messieurs et Mesdames les Maires des Communes membres et sera en outre publiée au recueil des actes administratifs.

Adopté à l'unanimité

DCC 1211/04/2024

Subventions aux Associations pour l'année 2024

Et après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** les subventions aux Associations conformément aux dispositions prévues dans le guide de soutien à la vie associative pour un montant total de **45 010,10 €** réparti comme suit :

Fiche 1 « École de formation des jeunes » (5 à 16 ans)

Badminton Club Schwindratzheim	60 jeunes	600 €
Karaté Club Hochfelden	26 jeunes	260 €
FC Zornthal	170 jeunes	1 700 €
TCPZ	81 jeunes	810 €
HDH	102 jeunes	1 000 €
Zorn TT	38 jeunes	380 €
Natation Hochfelden	143 jeunes	1 000 €
EMPZ	132 jeunes	1 000 €
TOTAL F1		6 750 €

Fiche 2 « Cofinancement des postes de formateurs salariés »

	Solde 2023 (25%)	Année 2024 (75%)	TOTAL F2
EMPZ	5 000 €	15 000 €	20 000 €
TCPZ	340,19 €	977,17 €	1 317,36 €
Natation Hochfelden	778,70 €	2 834,02 €	3 612,72 €
Badminton Club	0	603,39 €	603,39 €
FC Zornthal	0	645,63 €	645,63 €
			26 179,10 €

Fiche 3 « Aide à la formation du personnel d'encadrement »

	Coût de la formation	TOTAL
Natation Hochfelden	2 529,90 €	500 €
FC Zornthal	270,00 €	81 €
(30% plafonné à 500 €)		TOTAL F3 : 581 €

Poste de direction EMPZ

Solde 2023 (25%)	2 875 €
Année 2024 (75%)	8 625 €
Total Poste Direction :	<u>11 500 €</u>

34 votes pour et 1 abstention (René HATT)

DCC 1212/04/2024

Banque de Matériel Intercommunale (BMI) : fixation du tarif de location des garnitures festives

Et après en avoir délibéré,

- **FIXE**, à compter de ce jour, le tarif de location des garnitures festives à **15 € par rack de 15 garnitures.**
- **PRÉCISE** que ce tarif minimum est appliqué pour toute demande inférieure à 15 garnitures.

Adopté à l'unanimité

DCC 1213/04/2024

Ressources Humaines : suppression du poste d'Adjoint de Maîtrise affecté au Centre Aquatique Atoo-o

Et après en avoir délibéré,

- **SUPPRIME**, à compter du 1^{er} avril 2024, le poste **d'Adjoint de Maîtrise à temps complet** affecté au Centre Aquatique Atoo-o à Hochfelden.
- **MET À JOUR** le tableau des effectifs de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

Adopté à l'unanimité

DCC 1214/04/2024

Ressources Humaines : modification de la Durée Hebdomadaire de Service (DHS) du poste d'Adjoint Technique affecté au Centre Aquatique Atoo-o

Et après en avoir délibéré,

- **MODIFIE**, à compter de ce jour, la **Durée Hebdomadaire de Service (DHS)** du poste d'Adjoint Technique affecté au Centre Aquatique Atoo-o **de 35/35^{ème} à 25/35^{ème}.**
- **MET À JOUR** le tableau des effectifs de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

Adopté à l'unanimité

DCC 1215/04/2024

Ressources Humaines : modification du poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à temps complet par un poste d'Adjoint d'Animation à temps complet

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **MODIFIE**, à compter de ce jour, le poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à temps complet par un **poste d'Adjoint d'Animation à temps complet**.
- **MET À JOUR** le tableau des effectifs de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

Adopté à l'unanimité

DCC 1216/04/2024

Service Ordures Ménagères : mise en place d'un tarif préférentiel pour le remplacement des bacs de tri 240L

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** la mise en place d'un tarif symbolique de **20 euros** pour l'achat d'un bac de tri de 240L dans les conditions suivantes :
 - lorsque le bac de l'utilisateur est **tombé dans la trémie et que l'incident a été signalé par le prestataire de collecte**.
 - dans le cadre du remplacement d'un bac de tri **vétuste ou abimé**. Ce tarif préférentiel s'applique **UNIQUEMENT** lorsque l'utilisateur **rapporte le bac endommagé à la Communauté de Communes**.

Adopté à l'unanimité

DCC 1217/04/2024

Service Ordures Ménagères : organisation de deux journées de collectes spéciales des DDS des ménages en 2024

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et sur proposition de la Commission Environnement,

- **DÉCIDE** d'organiser deux journées de **collecte spéciales des DDS et des pneus des ménages** en 2024 sur la déchèterie professionnelle de la société EDIB sise ZA Quai du Canal à Hochfelden.
- **PRÉCISE** que ces dépôts se feront **sur rendez-vous** au vu du calendrier mis en ligne **sur le site internet de la Communauté de Communes**.

Adopté à l'unanimité

DCC 1218/04/2024

Service Ordures Ménagères : adhésion au Réseau Compost Citoyen Grand Est

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, à compter de cette année, au **Réseau Compost Citoyen Grand Est**.
- **PREND ACTE** que la cotisation annuelle est fixée à un montant de **250 €**.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette adhésion.

Adopté à l'unanimité

DCC 1219/04/2024

Budget Annexe Ordures Ménagères : admissions en non-valeurs

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** d'admettre en non-valeur une somme de **2 642,22 €** imputée sur le **Budget Annexe Ordures Ménagères**.
- **DIT** que les crédits seront inscrits aux budgets correspondants.
- **AUTORISE** le Président à émettre les mandats au compte 6541.

34 votes pour et 1 abstention (Jean-Luc ECKART)

Désignation des représentants de la Commission Scolaire pour le Groupe Scolaire intercommunal Le Gypsberg à Schwindratzheim

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de créer une Commission Scolaire pour Le Gypsberg à Schwindratzheim dénommée **Commission « Groupe Scolaire Le Gypsberg »**.
- **DÉSIGNE** les membres de cette Commission comme suit :

Représentants de la Commune de Hohfrankenheim :

Patrick LENTZ
Catherine HATT

Représentants de la Commune de Mutzenhouse :

Caroline OGE
Vanessa MAGGI

Représentants de la Commune de Schwindratzheim :

Xavier ULRICH
Véronique ERNEWEIN
François GUILLEREY
Marie GASSER

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Président,
Bernard FREUND



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bernard Freund", written over a horizontal line.

Les textes intégraux de ces délibérations sont consultables au siège de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn durant les heures d'ouvertures ou sur le site de la CCPZ
<http://www.payszorn.com>